

Budget Primitif 2025

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le GECT Eurodistrict PAMINA ; elle est disponible sur le site internet du syndicat mixte.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025 a été approuvé en séance d'Assemblée du GECT Eurodistrict PAMINA en date du 3 décembre 2024 en tenant compte des éléments suivants :

- les subventions directes aux projets transfrontaliers ;
- le projet PAMINA Sport (convention 01.01.2024-31.12.2026) ;
- la mission INFOBEST PAMINA (convention 01.01.2024-31.12.2026) ;
- le projet « Amélioration du conseil aux frontaliers de l'INFOBEST PAMINA par l'introduction d'une prise de rendez-vous en ligne » (01.06.2024-30.09.2025)
- le projet Interreg VI « INFOBEST 4.0 – Maison de Service Rhin Supérieur » (convention 01.10.2023-30.09.2026) ;
- le projet Interreg VI « OrientTEE » (convention 01.07.2023-30.06.2026) ;
- le projet Interreg VI « TrésorOR » (convention 01.07.2024-30.06.2027) ;
- le projet Interreg VI « Fonds pour petits projets PAMINA » (convention 01.07.2024 -30.06.2029)
- le projet Interreg VI « Territoire de santé PAMINA » (convention 01.01.2025-31.12.2028)

Postes de travail

13 postes de travail dont 3 emplois directs et 10 postes de travail mis à disposition par les collectivités membres.

Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent au total à 1.215.762,50 € dont 234.100 € en charges de gestion générale ; 734.294,74 € en charges de personnel ; 246.500 € en autres charges de gestion et 867.76 € en dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement

Elles d'élèvent au total à 1.215.762,50 € dont 1 100 € en atténuation des charges ; 1.213.662,50 € en dotations et participations (605 380 € de contributions statutaires et 608.282,50 € de participations diverses, notamment dans le cadre des projets Interreg VI) et 1 000 € en autres produits de la gestion courantes.

Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent au total à 867,76 € dont 867,76 € en immobilisations corporelles.

Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent au total à 867,76 € dont 867,76 € en amortissements.

Montant global du budget

Il s'élève en dépenses et en recettes à 1.216.630,26 €.

Contributions statutaires des membres du GECT Eurodistrict PAMINA

Collectivités membres (nombre de sièges)	TOTAL
Collectivité européenne d'Alsace (4/33)	73 377
Région Grand Est (2/33)	36 690
Ville de Haguenau (1/33)	18 345
ComCom Pays Rhénan (1/33)	18 345
ComCom Pays de Wissembourg (1/33)	18 345
ComCom de l'Outre-Forêt (1/33)	18 345
ComCom Sauer-Pechelbronn (1/33)	18 345
RVMO (3/33)	55 034
Landkreis Karlsruhe (2/33)	36 690
Stadt Karlsruhe (2/33)	36 690
Landkreis Rastatt (2/33)	36 690
Stadt Baden-Baden (1/33)	18 345
Stadt Rastatt (1/33)	18 345
VRRN (3/33)	55 034
Landkreis Südliche Weinstraße (2/33)	36 690
Landkreis Germersheim (2/33)	36 690
Stadt Landau (2/33)	36 690
Landkreis Südwestpfalz (1/33)	18 345
Stadt Germersheim (1/33)	18 345
TOTAL GENERAL / Gesamt	605 380